



CAHIER DES CHARGES

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Conformément au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

MARCHÉ 2024 : FOURNITURE DE 2 SYSTEMES D'EVACUATION SCIURE SILOS ET 1 CONVOYEUR A BANDE

I. ACHETEUR PUBLIC

Lycée André MALRAUX
13 RUE DE L'EPINETTE
88200 REMIREMONT
TEL : 03.29.62.49.23.

Pouvoir adjudicateur : Madame Pascale LEMAÎTRE, Provisieur

Contacts :

Aspect administratif et financier :

Madame Aurélie CROISILLE, Attachée de Gestion :

Aurelie.Croisille@ac-nancy-metz.fr

Aspect technique et visite de l'atelier concerné :

Monsieur Olivier PARIS, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et
Technologiques (DDFPT) : olivier.paris@ac-nancy-metz.fr

Madame Julie COLIN, Assistante du DDFPT : julie.colin@ac-nancy-metz.fr

II. PROCEDURE DE PASSATION ET FORME DU MARCHÉ

Marché à procédure adaptée – tél procédure sur le site de l'AJI

Dépose de l'annonce le : **Lundi 6 janvier 2025**

III. OBJET DU MARCHÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE :

FOURNITURE :

La présente consultation concerne la fourniture et l'installation de **2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande** pour répondre au besoin de mise aux normes sur le site de SAULXURES SUR MOSELOTTE.

Les candidats devront proposer des matériels présentant les caractéristiques techniques minimales obligatoires définies par les normes NF et CE.

Les systèmes doivent être conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité. Ces matériels doivent être accompagnés d'un certificat de conformité de la communauté européenne, d'une notice d'instruction en français et être pourvu d'un marquage CE.

Pour le déchargement, le vendeur met à disposition le matériel de levage et de mise en place nécessaire. La livraison devra se faire sur le site de Saulxures sur Moselotte après accord de l'établissement sur les dates et heures, avec visite préalable de l'atelier et de ses accès. La transformation de structure devra être opérationnelle au plus tard le **mardi 27 mai 2025**, date limite souhaitée.

IV. GARANTIE

La garantie des équipements devra couvrir l'intégralité des coûts de remise en état du matériel (pièces, main d'œuvre, montage, démontage, frais de port et déplacement...) pendant une durée minimale de deux ans.

La garantie légale contre les vices cachés est applicable. Seuls seront exclus de la prise en charge les frais de réparation liés à des dégradations volontaires ou accidentelles par les utilisateurs.

Si le délai de réparation est important, la fourniture d'un matériel de prêt permettra un usage identique au matériel défectueux. La garantie commence à compter de l'admission par le lycée.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU MARCHÉ

Une visite sur les lieux est obligatoire. Pour cela, il sera nécessaire de prendre rendez-vous auprès de Monsieur Olivier PARIS. Chaque candidat devra remettre avec son offre le certificat de visite, joint au dossier de consultation.

L'entrepreneur est alors réputé connaître toutes les conditions et difficultés de travail à l'exception des éléments non détectables sans démontage important préalable, et ne pourra se prévaloir d'insuffisance ou omission pour demander une indemnité ou toute autre somme en sus de sa commande.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires à leur analyse, les candidats doivent faire une demande en ligne sur le site de l'AJI. Une réponse sera formulée en ligne également par le pouvoir adjudicateur, notifié de la question, afin que tous les opérateurs économiques aient le même niveau d'information.

VI. DATE LIMITE ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Date limite de réception des offres : Lundi 27 janvier 2025 à 12h00, heure de Paris.

L'offre est à adresser au lycée par l'intermédiaire du site de dématérialisation AJI (site de publication de l'offre) selon le principe de dématérialisation des marchés publics.

Sont à remettre :

- Le présent cahier des charges paraphé sur chaque page et signé par le candidat.
- Un devis détaillé précisant les prestations précises et complètes ainsi que les caractéristiques précises de tous les matériels.
- L'acte d'engagement.
- Le procès-verbal de visite des lieux complété

VII. CHOIX DU CANDIDAT

Le choix du candidat retenu pour ce marché sera réalisé par la commission d'appel d'offre du lycée André MALRAUX. Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

Respect des critères techniques : (débit, extracteur, trémie, convoyeur, dimensionnement, sécurité) : 40 %

Prix : 45 %

Qualité des services associés :

10 % pour la qualité du Service Après-Vente et de la maintenance (intervention 24/48h),

5 % pour la qualité du service fourni.

VIII : PRIX DU MARCHÉ

Les prix sont réputés fermes et non actualisables. Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les fournitures, ainsi que la livraison et toutes les prestations d'installation. Ils sont considérés valides pendant au moins 3 mois à la date de la réponse d'attribution du marché.

IX : PAIEMENT

La facture devra être transmise sur l'application CHORUS au vu du Procès-verbal de réception.

Le règlement sera effectué par mandat administratif, 30 jours après réception de la facture, au vu d'un RIB communiqué par le fournisseur comportant le n° IBAN et le BIC.

Le pouvoir adjudicateur,

Le candidat,